

[Text]

because when we met on Monday on the estimates of the Department of Labour, we already decided to have other meetings on the Department of Labour estimates, which are already scheduled and you will hear about those. Also, in accordance with consultations I had with members, we have invited and got a commitment from Madam Céline Hervieux-Payette, who is Minister of State for Youth, to come before us on youth unemployment questions. So I am presuming that Mr. McGrath is speaking about the return of this committee on Employment and Immigration estimates with respect to the Minister of Employment and Immigration.

All those in favour of the motion, please so indicate in the usual way.

Mr. McGrath: We would want a recorded vote, Mr. Chairman, because there are some members here who may not be members of the committee.

The Chairman: All right.

Motion negatived: yeas, 3; nays, 5.

An Hon. Member: Mr. Chairman, on a point of order.

An hon. Member: Mr. Chairman, on a point of order.

Mr. Dubois: On a point of order. This member is not a regular member of the committee, Mr. Chairman. I do not want to play games like that, but right now . . .

An Hon. Member: You are.

Mr. Dubois: —if we want to start the meeting to discuss, we have agreement on this side that these members ask questions. If not, we want to stop right away . . .

The Chairman: Mr. Dubois, if there are questions of order the chairman must deal with them. The members know what time is allotted to us, and if they use their time that way I have no alternative but to listen to their points of order.

Mr. Siddon.

Mr. Siddon: Mr. Chairman, I think . . .

The Chairman: It is a point of order?

Mr. Siddon: The point of order is as follows. I think it is very important that those who read the records of this committee realize that five members of the government have just voted to deny this committee the right to hear the Minister on further questioning relating to the serious problem of unemployment in this country. I think it should be quite clear

[Translation]

du président . . . J'imagine que cela ne s'applique qu'à ces prévisions budgétaires-ci, puisque, lorsque nous nous sommes rencontrés lundi pour examiner les prévisions budgétaires du ministère du Travail, nous avons décidé de consacrer d'autres séances à celles-ci, d'ailleurs le calendrier en a déjà été arrêté, et vous devriez recevoir l'information pertinente incessamment. Dans la même veine et à la lumière des consultations que j'ai effectuées auprès des membres, nous avons invité M^{me} Céline Hervieux-Payette, ministre d'État à la Jeunesse, à se présenter devant nous pour traiter des questions de chômage qui intéressent les jeunes; elle s'est d'ailleurs engagée à se présenter ici. Je suppose donc que la motion de M. McGrath concerne la reprise de l'étude par le comité des prévisions budgétaires d'Emploi et Immigration en ce qui touche la présence du Ministre de l'Emploi et de l'Immigration lui-même.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion me l'indiquent, conformément à la pratique habituelle.

M. McGrath: Nous tenons à ce que le vote se fasse par appel nominal, monsieur le président, car il y a peut-être ici des députés qui ne sont pas membres du comité.

Le président: Très bien.

La motion est rejetée par cinq voix contre trois.

Une voix: Monsieur le président, j'aimerais invoquer le Règlement.

Une voix: Monsieur le président, un rappel au Règlement.

M. Dubois: Rappel au Règlement: monsieur le président, ce député n'est pas membre officiel du comité. Je n'aime pas beaucoup jouer à ces petits jeux, mais dans les circonstances . . .

Une voix: C'est exactement ce que vous faites.

M. Dubois: . . . nous sommes prêts à commencer les discussions sérieuses; nous avons consenti à laisser les députés de l'opposition poser leurs questions. S'ils ne veulent pas le faire, aussi bien mettre un terme tout de suite à cette rencontre . . .

Le président: Monsieur Dubois, le président est tenu de régler les cas de rappel au Règlement. Les députés savent combien de temps ils ont à leur disposition et, s'ils choisissent de consacrer tous leurs efforts à invoquer le Règlement, je n'ai pas d'autre choix que de les écouter.

Monsieur Siddon.

M. Siddon: Monsieur le président, je crois . . .

Le président: S'agit-il d'un rappel au Règlement?

M. Siddon: C'est un rappel au Règlement en ce sens que je crois qu'il est très important pour ceux qui vont lire le compte rendu des délibérations du comité de se rendre compte que les cinq députés de la majorité viennent de voter d'une façon qui prive le comité du droit d'entendre les réponses qu'aurait à fournir le Ministre à d'autres questions concernant le très grave problème du chômage au Canada. Il importe de